

# Contes, légendes croyances et faits divers...

Extrait provenant des travaux du CIS d'Hallencourt, section Patrimoine concernant notre village de LONGPRÉ LES CORPS SAINTS, merci à l'ensemble des participants pour la qualité de leurs recherches (notamment M.PACAUD pour notre commune) afin de mieux connaître notre histoire locale. LONGPRÉ LES CORPS SAINTS :

**Contes, légendes, croyances et faits divers...à LONGPRE LES CORPS SAINTS:**



## **1-Conflit lors de l'inauguration de l'usine à gaz le 28-9-1878 :**

Lettre envoyée le 28 février 1879 :« Monsieur Victor Triquet, aéronaute, demeurant à Paris, faubourg Saint Antoine n°277 ; A l'honneur de vous exposer qu'il est créancier de la commune de Longpré les Corps Saints, d'une somme de six cent quarante cinq francs, suivant le détail porté au mémoire ci-joint pour ascension d'un ballon du vingt neuf septembre dernier et prix en tuyaux.

Que malgré ses diverses réclamations amiables, il ne peut obtenir de la commune de Longpré, le paiement de cette somme.

Pourquoi, il vous prie, monsieur le préfet, de vouloir bien l'autoriser à poursuivre par voie judiciaire la commune de Longpré afin d'avoir paiement de la dite somme de six cent quarante cinq francs pour les causes dont s'agit et ce sera justice.

Signé. Triquet »

Ce mémoire est accompagné de la note suivante littéralement reproduite ci-après :

« Il est dû à M. Victor TRIQUET, aéronaute, demeurant à Paris, faubourg Saint Antoine n °277 par la commune de Longpré les Corps Saints.

1878 septembre 20, convention verbale faite avec la commune de Longpré, par l'intermédiaire de M. le Maire, pour l'ascension d'un ballon jaugeant six cent cinquante neuf mètres cubes de gaz du 29 7bre 1878 ci...600F prix de trente mètres de tuyau pour la conduite du, gaz 45F : Total six cent quarante cinq francs ci ... 645F, approuvé le mémoire cidessus.

Signé : TRIQUET, aéronaute, Paris le 26 février 1879. »

Lors de la délibération du conseil municipal de Longpré les Corps Saints, il est constaté que :

« La réclamation de M. Triquet ne me semble pas complètement fondée. Le 20 septembre 1878, ce dernier s'est engagé envers Monsieur le Maire de Longpré et Messieurs les Conseillers Municipaux désignés en qualité de commissaires de la fête, à faire partir moyennant 600F un ballon de 659 mètres cubes qui serait monté par lui ci ...600F. Il a été convenu que le gonflement du ballon et l'ascension auraient lieu dans la prairie du Marquelet. M. Triquet ayant fait observer que pour mettre ce ballon à peu près au milieu de la prairie, il n'aurait pas des tuyaux

suffisamment longs, M. le Maire et Messieurs les Commissaires de la fête se sont engagés à lui payer dix mètres de tuyaux à raison de 1F50 le mètre soit... 15F. M. Triquet a pris encore l'engagement de lancer pendant le gonflement du ballon, plusieurs ballons grotesques, des ballons captifs, de faire distribution de jouets, d'organiser des jeux etc... Pour ceci M. le Maire et MM les commissaires de la fête consentirent à lui allouer trente francs ci ... 30F : ensemble 645F.

Consulté à plusieurs reprises le 20 et 21 septembre sur la possibilité de faire partir le ballon dans le Marquelet, M. Triquet répondit qu'il n'y avait aucun inconvénient à redouter et qu'il était certain du résultat.

Malgré ces affirmations réitérées, M. Triquet prétendit la veille de la fête qu'il lui serait impossible de gonfler le ballon en cet endroit.

Une discussion très vive s'éleva à ce sujet entre lui et les concessionnaires de l'usine à gaz qui affirmaient au contraire que le gonflement s'opérerait sans inconvénient.

Dans la crainte d'un échec M. le Maire et Messieurs les commissaires de la fête décidèrent que le ballon serait lancé sur la place publique où le diamètre de la canalisation est plus grand.

Ainsi s'évanouit le projet que l'on avait formé d'établir une enceinte payante qui aurait permis à la commune de réaliser un bénéfice assez important pour le dédommager de la plus grande partie des frais de la fête.

Le ballon ne put être gonflé entièrement sur la place.

À quoi peut-on attribuer cet état de choses ?

Nul ne le sait.

Sir la proposition de M. le Maire le ballon fut transporté à l'usine à gaz où le gonflement s'opéra avec une grande rapidité.

Un kilogramme de poudre d'une valeur de cinq francs, ainsi que des bombes aériennes d'une valeur de six francs avaient été remis à M. triquet pour être lancées (les bombes) dans le cours de l'après-midi.

Rien ne fut fait. Il ne fut pas non plus organisé de jeux. Aucune distribution de jouets ne fut faite.

Il n'y a donc pas lieu de payer à M. Triquet les quarante cinq francs qu'il réclame. Il serait même convenable de déduire des quinze francs alloués pour dix mètres de tuyaux les onze francs représentant le prix de la poudre et des bombes aériennes qui n'ont pas été employées et qu'il a conservées entre ses mains.

En conséquence il n'est réellement dû à M. Triquet qu'une somme de six cent quatre francs que la commune pourra lui payer aussitôt que monsieur le préfet aura bien voulu donner son approbation au crédit voté par le Conseil Municipal pour les dépenses de la fête du 29 septembre 1878.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et MM. les Commissaires de la fête en leur explication, considérant que les prétentions de l'aéronaute Triquet en ce qui concerne le prix des tuyaux pour la conduite du gaz, ne sont pas fondées.

Qu'au lieu de 45F réclamés par l'aéronaute en sus des 600F prix convenu de son ascension ; il ne lui est dû que la somme de quinze francs, de laquelle il conviendrait de retrancher celle de onze francs représentant la valeur de la poudre et des bombes aériennes qui lui ont été fournies par la commune, qu'il n'a pas employées et qu'il a conservées en sa possession »

Victor Triquet était né en 1838 à Bougainville et fut inhumé dans son village natal. Jusqu'en 1882, il eut 220 vols en ballon à son actif. Pendant la guerre de 1870, ébéniste à Paris, il fut d'une précieuse aide pour les Godard pour la réalisation de leurs ballons. Le ballon, utilisé à Longpré, se dénommait : l'hirondelle. La nacelle de son ballon a été exposée dans le local de tourisme d'Amiens, rue Dusevel, pendant les 23e championnat de Montgolfières qui se déroulèrent à Amiens.

## 2- Croyances :

1) Les marteleurs de carreau (d'après Brohard et Leblond - Croyances populaires et cultures en Picardie)

Les maladies les plus redoutées pour les enfants étaient les maladies abdominales qui faisaient le ventre dur comme un carreau. À Longpré, Amboise Simon soignait en faisant un signe de croix sur la partie malade.

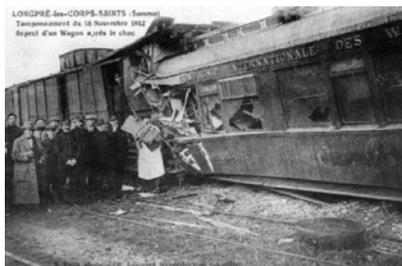
2) Les enfants peureux (d'après Brohard et Leblond - Croyances populaires et cultures en Picardie)

On se rendait à l'église pour y conduire les enfants peureux. La crypte avait l'aspect sinistre avec ses alignements de statues de saints et ne manquait pas d'impressionner garçons et filles.

3) Les jeunes filles à marier (Notre Picardie, n° 58, avril 1911)

Les jeunes filles sont demandées un samedi, elles s'habillent de noir et passent à leur ceinture une demi-douzaine de mouchoirs non pas pour s'essuyer les yeux, mais pour en faire présent à leurs proches, en souvenir de la cérémonie.

## 3- Catastrophe ferroviaire :



D'après un article paru dans : le rail autrefois.« Le 12 novembre 1912, à 11H45, le train rapide 67 Paris-Calais heurta la locomotive 2.480 qui regagnait le dépôt de Longpré après une manoeuvre.

Cette petite machine roulait sur la même voie que le train rapide en longeant la halle à marchandises.

Elle était conduite par le mécanicien Durieux assisté du chauffeur Cuny. Sur le marche-pied avait pris place le chef de manoeuvre Hubert, tous trois de Longpré.

La loco tamponneuse était le Pacific 3.1151, construite la même année, d'une série de 20 unités alors les plus puissantes et rapides de l'époque pour les trians de voyageurs, à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord.

Dans un grand fracas, le Pacific vint heurter le tender de la petite 2.480 malgré la tentative du mécanicien d'avancer le plus vite possible, la collision étant inévitable.

Ce malheureux (Durieux) fut tué sur le coup. Le chef de manoeuvre Hubert, très gravement blessé, mourut une dizaine de jours plus tard. Le chauffeur Cuny fut légèrement atteint.

La loco 2.480, séparée de son tender broyé, continua seule sa route en perdant sa vapeur.

Elle roula encore quatre kilomètres pour s'arrêter entre Long et Fontaine sur Somme.

Elle faillit provoquer un second accident car ses pièces métalliques, dépassant le gabarit, endommagèrent un train croiseur lui arrachant les poignées de portières des voitures.

Le personnel du train tamponneur ne fut que légèrement blessé.

Un fait impensable de nos jours : le chef de manoeuvre, très gravement blessé (abdomen ouvert et des fractures) fut transporté, accompagné du médecin, de Longpré à Amiens par un train

de passage ! »

4) Les enterrements (Notre Picardie, n° 58, avril 1911)

Les enterrements sont obligatoirement accompagnés de cris. Le mort est dans un chariot, entouré des parents, qui poussent des lamentations rituelles, la tête sur le cercueil. Qu'on ait du chagrin ou non, c'est l'usage de crier jusqu'au cimetière, par convenance.